

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.96)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ SYMEO SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE MULTI-FILIERES DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A VILLERS-SAINT-SEPULCRE

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 11 juillet 2011 au 11 août 2011 inclus, aux mairies de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE, BAILLEUL SUR THÉRAIN, MONTREUIL-SUR-THÉRAIN, HERMES, BERTHECOURT, PONCHON, ABBECOURT, WARLUIS, ROCHY-CONDÉ, BRESLES et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Madame Catherine FLOIRAT, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Villers-Saint-Sépulcre aux jours et heures suivants :

- Lundi 11 juillet 2011 de 16 heures à 19 heures,
- Mardi 19 juillet 2011 de 14 heures à 17 heures,
- Lundi 25 juillet 2011 de 16 heures à 19 heures,
- Samedi 6 août 2011 de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 11 août 2011 de 16 heures à 19 heures.

En cas d'empêchement Mme Floirat sera remplacée par M. Noël Vandavelde désigné par le tribunal administratif d'Amiens en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Villers-Saint-Sépulcre, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.